

Règlement FESTIVAL U11 Challenge Daniel MONCLIN – Saison 2019-2020

ARTICLE 1 - Présentation :

Le District Marne de Football organise le FESTIVAL U11 Challenge Daniel MONCLIN sur 3 Niveaux
Niveau A réservé aux équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase groupe ELITE et EXCELLENCE
Niveau B réservé aux équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase HONNEUR + les équipes « réserves » dont l'équipe « première » est engagé en EXCELLENCE et/ou HONNEUR
Niveau C réservé aux autres équipes évoluant en critérium 3^{ème} phase PROMOTION

ARTICLE 2 - Participation des joueurs et joueuses

Les joueurs et joueuses participant à cette compétition devront être licenciés(es) pour la saison 2019/2020.

Interdiction de participer 2 fois à un même tour.

Interdiction pour les joueurs ayant participé au niveau A de jouer ensuite au niveau B.

ARTICLE 3 - Organisation générale :

Cette compétition se déroule en 2 temps :

1 ou 2 tours de qualification sur une matinée = plateaux de 3, 4,5 sur différents SITES

Il peut y avoir des sites avec 6 équipes dans ce cas, organisation en 2 poules de 3.

Une équipe qualifiée par poule.

Une finale se déroulera sur une journée complète = 6 équipes du Niveau A - 11 équipes de Niveau B (l'équipe féminine étant la 12^{ème}) – 6 équipes du niveau C

ARTICLE 4 - Déroulement du 1^{er} et 2^{ème} tour

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des rencontres à 10h00.

Si fermeture de terrain, le District se réserve le droit de reprogrammer sur un autre site et/ou à une autre date.

Formule jour de coupe pour ces 2 tours (**séance de 3 tirs aux buts et éventuelle mort subite avant chaque match**).

A l'issue des rencontres, un classement est effectué, à partir des critères suivants :

Match gagné = 3 pts, Match nul - Victoire TAB = 2 pts, Match nul - Défaite TAB = 1 pt, Match perdu = 0pt

Nota : Si 2 équipes du même club se retrouvent sur le même plateau, elles doivent se rencontrer lors du 1^{er} match

au 2^{ème} tour si 2 équipes du même club dans le même niveau se qualifient

- **une seule équipe pourra accéder à la finale**

En cas d'égalité entre 2 équipes, il sera tenu compte des critères suivants. Dans l'ordre :

27.2 des RP de la LGEF - Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement est établi de la façon suivante :

1) Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-æquo.

- 2) En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
- 3) Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application des alinéas 1 et 2 ci-dessus.
- 4) En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points, on retient la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.
- 5) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.
- 6) **En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes**

Au 2^{ème} tour du Niveau B un meilleur 3^{ème} sera qualifié pour la finale.

- a) L'équipe avec le plus grand nombre de points obtenus.
- b) L'équipe avec la meilleure différence de buts.
- c) L'équipe avec le plus grand nombre de buts marqués.
- d) Somme des tirs au but réussis.

Les classements seront effectués par la commission Foot Animation et communiqués ensuite aux équipes.

ARTICLE 5 – Déroulement de la phase finale

Le classement final (sur 100 pts) est réalisé par l'addition des points des 3 épreuves suivantes :

5-1 Match (sur 60 pts) : Chaque équipe effectuera 5 matches. Attribution des points : Victoire = 12 points – Nul = 6 points - Défaite = 3 points – match perdu par pénalité ou Forfait = 0 point

5-2 Défi Conduite (sur 20 pts). Réaliser le meilleur temps possible en relai de 12 joueurs

5-3 Défi Jonglage (sur 20 pts). Réaliser le meilleur temps et performance technique en relai de 12 joueurs.

*Barème défi : Temps de référence (ou meilleur temps) = 20 points puis -1 point toutes les 2 secondes
En cas d'égalité de points au classement final, les équipes seront départagées dans l'ordre par le défi Conduite de balle, puis le défi jonglages, puis le résultat du match qui les a opposé et enfin la différence de but*

Les clubs sont tenus de rester jusqu'à la remise des récompenses

ARTICLE 6 - Feuille de plateau :

A leur arrivée, chaque responsable devra remplir la feuille de plateau où devront figurer la liste nominative des joueurs avec le n° de licence. Chaque responsable d'équipe devra présenter obligatoirement un listing des licenciés (édition FOOTCLUBS). **Si non présentation de ce listing l'équipe sera classée dernière de sa poule.**

Rappel : Une équipe ne peut compter plus de 3 joueurs U9.

Les U12 Féminine peuvent évoluer dans une équipe U11.

ARTICLE 7 – Arbitrage

Chaque club qui ne joue pas devra fournir 3 arbitres
(1 dirigeant licencié = Arbitre central et 2 joueurs U11 = Assistant)

ARTICLE 8 - Réserves et réclamations :

Les réserves d'avant match (articles 142 et 186 des RG de la FFF),

Les réclamations d'après match (article 187.1 des RG de la FFF)

Les confirmations de réserves et de réclamations devront être formulées par le mail officiel du club dans les 48 heures maximum après les rencontres.

Les réserves ou réclamations seront étudiées par la commission Foot Animation **et ne seront pas susceptibles d'appel.**

Lors des finales, seules seront prisent en compte que des réserves d'avant match.

Toutes les communications devront pour suivre leur cours, être formulées par écrit et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex.

ARTICLE 9 – Ethique/ Discipline :

La commission d'organisation se réserve le droit, **après enquête**, de déclasser une équipe dont un de ses joueurs ou joueuses ou un membre de l'encadrement porteraient atteinte à l'esprit du jeu ou à la philosophie de cette catégorie.

Les éducateurs(rices) devront veiller à ce que joueur(euse) ait un temps de jeu équivalent (gestion remplacements).

Article 10 – en finale il sera fait application de l'opération CARTON VERT ATTITUDE.

Article 11 – Pour tous les cas non prévus,

Ils seront traités en application des Règlements Généraux de la FFF et des Règlements particuliers de la Ligue LGEF la Commission d'organisation du District Marne est seule compétente pour statuer.